



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

élèves

Question écrite n° 121615

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la parité au sein des établissements scolaires du primaire et du secondaire, dans le cadre des élections des délégués de classes. En effet, les établissements scolaires sont les premiers lieux d'apprentissage de la citoyenneté par le contenu de programmes spécifiques, et aussi les premiers espaces d'expérimentation de la démocratie par la possibilité d'y exercer un mandat électif. Or la parité, en constante progression dans la société française, y est inexistante. Aussi, il serait souhaitable que pour toutes les élections de délégués et de représentants d'élèves au sein des conseils d'administration des établissements, une parité stricte soit instaurée. En conséquence, il lui demande s'il prévoit de prendre des dispositions concernant ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121615

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2007, page 3239